

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 1^{er} juillet 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (27) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Guy FERNAND, Jean Pierre SERRIE, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Marie DARNER, Claude CAMPS, Carole COLMENERO (procuration à Claude Camps), Jérôme CATHALA, Arnaud TREMOUILLE, Alexandre BEZAULT, Lucy FERRER, Pierre TILLOIS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS (procuration à Brigitte Lesieur)

Date de convocation : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Vente parcelle AT 0043 à 51 000 €

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué que la commune a été sollicitée par les propriétaires de la parcelle AT 0044 contenant une maison individuelle. Ces derniers ont fait part de leur intérêt à acheter la parcelle voisine nue n° AT 0043 d'une surface de 178 m² (dent creuse au sein du quartier de la Carança).

La commune ne se servant pas de cette parcelle AT 0043 et engendrant même du temps d'entretien aux équipes des espaces vert, il est judicieux de vendre cette parcelle.

Il est expliqué qu'en amont la commune doit faire évaluer la valeur de la parcelle par Les Domaines (pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP). La valeur vénale est de 51 000 € (cf. pièce jointe).

Il est donc proposé de vendre cette parcelle AT 0043 pour un montant de 51 000 € (soit 286.52 €/m²) à Monsieur et Madame PALERMO.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser la vente de la parcelle AT 0043 pour un montant de 51 000 € à Monsieur et Madame PALERMO
- d'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens

Laurence AUSINA
Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BOMPAS' at the top, a central emblem, and the number '66430' at the bottom.